

L'inventaire de la bibliothèque du clergé de la paroisse d'Attalens : réflexions

Gaël Jeannin

Printemps 2014 : je dresse l'inventaire de la bibliothèque ancienne du clergé de la paroisse d'Attalens dans le cadre de mon travail de master pour le MAS ALIS.

Automne 2014 : l'ensemble de la bibliothèque du clergé est inventorié à son tour par un mandataire engagé par le Conseil de paroisse. Cette double démarche est exceptionnelle. Je vais la relater au travers de cet article¹. D'abord en racontant la genèse et la concrétisation du projet, ensuite en posant la question de la responsabilité des bibliothèques du clergé. J'élargirai ma réflexion dans un troisième temps aux collections religieuses dans l'environnement culturel suisse, puis je considérerai la méthode de catalogage et les prérequis indispensables à une telle tâche. Je conclurai par ce que les données de la bibliothèque d'Attalens, inscrites dans leur contexte, nous enseignent et par ce que ce type de bibliothèque paroissiale, dite du curé ou du clergé, contenant les livres nécessaires à l'instruction et au culte, ayant existé entre le XVI^e et le milieu du XX^e siècle et très riche en informations, apporte à la connaissance générale².

Le projet d'inventaire de la bibliothèque du clergé d'Attalens³

Près de 15 ans, c'est le temps qu'il a fallu à la secrétaire paroissiale d'Attalens, Fabienne Tâche, pour faire prendre conscience au Conseil de paroisse de la valeur de ses archives et de sa bibliothèque. Le point de départ est la publication du Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg entré en vigueur en 1998, imposant à l'organe exécutif de la paroisse, soit le Conseil paroissial, d'assurer sa gestion administrative et financière en s'occupant notamment de ses

- 1 Ce texte est une approche nouvelle du travail de Master MAS ALIS de Gaël Jeannin (intitulé De quelques bibliothèques du clergé catholique du diocèse de Lausanne avant 1750 : Romont, Attalens et Bottens. Patrimoine méconnu à redécouvrir et à sauvegarder), focalisée sur la bibliothèque du clergé d'Attalens.
- 2 Il faut distinguer ces bibliothèques paroissiales dites du curé ou du clergé des bibliothèques paroissiales apparaissant au XIX^e siècle et qui servaient à diffuser la morale chrétienne et la culture aux paroissiens. In : Bilvin, Vanessa, « Des lectures dirigées ? L'exemple de la bibliothèque paroissiale de Dommartin ». In : Livres et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire : Revue historique vaudoise, Lausanne, Antipodes, 2012, 277-294.
- 3 Informations données par Myriam Rossier, présidente de la paroisse catholique d'Attalens, et Fabienne Tâche, secrétaire paroissiale, lors d'un entretien en juin 2014.

archives⁴. Dès lors, les archives dispersées ont peu à peu été rapatriées dans un local, mais ce n'était pas la priorité du Conseil paroissial de l'époque qui était préoccupé davantage par de gros projets immobiliers comme la rénovation de l'église ou celle de la cure. Or c'est justement à cette occasion, dans le galetas de la cure, qu'a été découverte la bibliothèque, dans des conditions de conservation laissant à désirer⁵. Une fois la cure refaite à neuf en 2008, un local au sous-sol, équipé de rayonnages mobiles achetés à cet effet, a été dédié aux archives et à la bibliothèque. La dynamique s'est malheureusement vite enrayée. A preuve, en 2011, lors du Forum des archivistes fribourgeois organisé par la paroisse de Romont sur la thématique des archives paroissiales, Fabienne Tâche avait consulté l'historien-archiviste romontois Florian Defferrard, toutefois sans que le Conseil paroissial ne la suive⁶. Plusieurs mois plus tard, sous l'effet d'appels répétés, la secrétaire a réussi à obtenir le droit de monter une petite exposition. Elle espérait que cette opération de communication, visant à montrer les pièces d'archives aux paroissiens, permettrait aux visiteurs de se rendre compte de la richesse des documents se trouvant dans les archives et la bibliothèque. Malgré le succès de l'initiative et la satisfaction déclarée du Conseil de paroisse, la manifestation resta sans suite.

Le statu quo règne jusqu'en décembre 2013, mois dans lequel le Conseil de paroisse reprit alors la question. Une estimation est redemandée à Florian Defferrard et le 24 avril 2014 le budget est accepté par l'assemblée paroissiale annuelle, non sans que le Conseil ait auparavant sensibilisé les paroissiens aux archives en diffusant un diaporama sur ce sujet. Devisé à quelques dizaines de milliers de francs, sans aucune rallonge possible, le projet a ainsi été commencé à l'automne 2014 par Florian Defferrard et son équipe d'archivage, dont moi-même je fis partie. La bibliothèque fut inventoriée dans sa totalité, mais seule la partie ancienne, soit les livres antérieurs à 1850, a été conservée et conditionnée dans des boîtes⁷. Ensuite ont été commencés l'évaluation, le classement, la description, l'indexation et le conditionnement des archives anciennes, entreposées jusqu'alors dans un certain désordre. A noter que le local d'archives offre des conditions de conservation adé-

4 Statuts des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg, 14 décembre 1996. L'art. 32, alinéa h, dit qu'il incombe à la paroisse « de constituer des archives et de veiller à leur conservation et à leur gestion ».

5 Dans cette pièce où seul le curé pouvait entrer, deux étagères en bois remplies de livres se trouvaient à côté d'une fenêtre qui bâillait, laissant ainsi entrer la pluie et la neige au gré des saisons. Les ouvrages ont ainsi passablement souffert et plusieurs sont aujourd'hui en mauvais état.

6 L'investissement porte toutefois sur le long terme, et rattrape ce qui n'a pas été fait par les générations antérieures concernant ce patrimoine.

7 Cette méthode de conservation permet de protéger de la poussière les ouvrages parfois en mauvais état (dégâts d'insectes, de rongeurs, d'eau, de mauvais entreposage ou simplement dégâts du temps) et a permis un gain de place conséquent dans le local d'archives.

quates au point de vue du climat⁸, seule une crainte de refoulement d'eau par le biais des canalisations étant à craindre. La réalisation de l'inventaire de la bibliothèque du clergé d'Attalens, compris dans le projet d'archivage de la paroisse, est donc l'aboutissement d'un long processus sur lequel le statut et la prise en compte de ce type de biens culturels ont agi.

La question de la responsabilité autour des bibliothèques du clergé

Si pour la paroisse d'Attalens, il est évident que la bibliothèque du clergé lui appartient et qu'il est de son devoir de la conserver, la place de ce patrimoine religieux spécifique est difficile à définir. Force est de constater qu'une lacune législative dans l'administration des paroisses en est la cause. En effet, le *Code de droit canonique* et le *Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg* évoquent certes les archives, mais ne font jamais référence aux imprimés qui, d'après une interprétation de la part de l'auteur, pourraient être intégrés dans la catégorie des « biens patrimoniaux »⁹. Deuxièmement, les principaux dignitaires de l'Eglise fribourgeoise, bien conscients de la valeur des archives, oublient les bibliothèques lorsqu'est évoqué le patrimoine écrit. Ainsi tant l'évêque Mgr Charles Morerod que le chancelier de l'évêché Gilles Gay-Croisier constatent que les archives sont une problématique actuelle, essentiellement de par les nombreuses fusions et du risque de perte de documents pouvant arriver à ce moment-là¹⁰. Mais l'Evêché, ayant peu de moyens, n'a aujourd'hui aucun pouvoir sur les biens des paroisses et peut uniquement se contenter de donner quelques recommandations. Quant au Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg, ayant la haute surveillance de l'administration des paroisses et s'occupant de vérifier la bonne tenue des archives, il est lui aussi très sensible à la question du patrimoine¹¹. Début 2013, une lettre a été envoyée à toutes les paroisses du canton – plus de 130 – leur demandant de désigner un responsable des archives parmi le

-
- 8 Des mesures relevées à l'aide d'un hygromètre sur une période de trois mois entre mars et mai 2014 donnent les chiffres suivants : un taux d'humidité entre 50% et 55% et une température de 14° à 18°. En ce qui concerne l'humidité, la norme entre 45% et 60% est respectée. En revanche, la température n'est pas dans la norme de 16° à 18°, mais la variation constante de la température entre mars et mai est admise, pour autant que le taux d'humidité soit stable, ce qui est le cas. In : Giovannini, Andrea : *De Tutela Librorum*, 4ème éd., Baden, Hier + jetzt, 2010, pp. 274-277.
- 9 Code de droit canonique, 1983. (Canon 1284) : les administrateurs doivent « veiller à ce que les biens qui leur sont confiés ne périssent pas et ne subissent aucun dommage ». *Statuts des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg*, 14 décembre 1996. (Art. 23, alinéa b) : « gérer les biens paroissiaux ».
- 10 Entretien en juin 2014.
- 11 Informations données par Georges Emery, président du Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique cantonale, lors d'un entretien en juin 2014.

Conseil paroissial et de les mettre en conformité¹². Egalement, entre septembre et novembre 2013, 450 personnes ont suivi des journées de formation organisées pour les nouveaux conseillers paroissiaux lors desquelles les Archives de l'Etat et le Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg ont donné des conférences sur l'importance patrimoniale des archives et des biens paroissiaux meubles et immeubles. Cependant une fois encore, les bibliothèques étaient oubliées. Et finalement, le Vatican n'a que peu d'influence sur le patrimoine paroissial qui est géré à la base de la pyramide par les paroisses. De cet état des lieux des positions de l'Eglise, on peut donc déduire que ce sont les paroisses qui sont les vraies responsables de leurs biens paroissiaux, dont les bibliothèques relèvent de facto.

La responsabilité des paroisses envers leurs propres archives et bibliothèques est également la vision adoptée par les différentes institutions culturelles cantonales fribourgeoises. En effet, celles-ci n'ont pas de droits sur ces documents et peuvent uniquement se contenter de conseiller les paroisses à ce sujet. L'institution la plus à même de s'occuper des bibliothèques du clergé est, de par ses compétences, la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Ce type de bibliothèque pourrait être intégré dans l'alinéa g) de l'article 22 de la *Loi sur les institutions culturelles de l'Etat* qui stipule que la BCU a pour but « de veiller et de contribuer à la sauvegarde de fonds privés, d'importance historique et scientifique »¹³. Mais le terme de bibliothèque du clergé n'apparaît pas clairement. Quant aux définitions de « veiller » et de « contribuer », elles sont floues même pour Silvia Zehnder-Jörg, responsable du Secteur des Collections fribourgeoises et des activités culturelles à la BCU de Fribourg¹⁴. Ainsi la BCU a certes été approchée par des paroisses pour des conseils, mais peu d'entre elles sont allées au bout de leurs démarches¹⁵. Regrettant de ne pas encore connaître les biens de chaque paroisse et de ne pas pouvoir être proactive, la BCU joue donc le rôle de collecteur et centralisateur d'informations sur les bibliothèques paroissiales, tout en sachant qu'actuellement elle manque de place pour accueillir ce patrimoine. En ce qui concerne les Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), elles ont pour but de conseiller les paroisses dans l'organisation et la gestion de leurs archives¹⁶. De ce fait, lors de déplacements sur le terrain, il arrive que des

12 Effectuer cette tâche n'est pas toujours facile car toutes les paroisses n'ont pas forcément les ressources nécessaires. Tout comme le Conseil exécutif qui, en juin 2014, n'avait toujours pas vérifié le retour de ces lettres.

13 Loi sur les institutions culturelles de l'Etat, 2 octobre 1991.

14 Informations données par Silvia Zehnder-Jörg lors d'un entretien en mai 2014.

15 La BCU a accueilli à la fin de l'année 2014 une partie de la bibliothèque paroissiale de Châtonnaye car celle-ci était en danger en matière de conservation. La BCU possède essentiellement des imprimés des ordres réguliers plutôt que des ordres séculiers : Bibliothèques des capucins de Fribourg et de Bulle, Bibliothèque de l'Ordre de la Visitation de Fribourg, Bibliothèque des rédemptoristes, etc.

16 Loi sur les institutions culturelles de l'Etat, 2 octobre 1991 (Art. 19, alinéa c).

collaborateurs rencontrent des imprimés et préconisent alors aux paroisses de contacter la BCU¹⁷. Enfin, un acteur non-négligeable lié aux bibliothèques du clergé est le Service des Biens Culturels de l'Etat (SBC). Effectivement ce sont les collaborateurs de ce service qui vont sur le terrain, se rendant ainsi compte de l'importance de ce patrimoine¹⁸. Lors de recensements de biens meubles, le responsable de cette tâche, Ivan Andrey, inventorie le patrimoine paroissial – objet, parement, mobilier, image et livre liturgique – sans traiter les archives paroissiales et les bibliothèques du clergé qui n'entrent pas dans le cadre de leurs missions. Selon lui, l'inventaire des bibliothèques paroissiales proprement dites ne peut être effectué que par des mandataires engagés par la paroisse, comme cela a par exemple été le cas à Attalens ou Romont. Les différents services culturels cantonaux sont donc conscients de l'existence des bibliothèques du clergé, bien qu'il manque pour l'instant un recensement complet afin de connaître la teneur exacte du patrimoine paroissial fribourgeois¹⁹. La responsabilité des paroisses pour ce patrimoine est alors primordiale.

Des bibliothèques méconnues mais dignes d'intérêt

Les bibliothèques du clergé sont un peu oubliées par les hauts responsables de l'Eglise et par les institutions culturelles fribourgeoises : à tort. Sur le plan fédéral, rares sont les études qui ont été réalisées à ce sujet puisque souvent d'autres types de bibliothèques sont privilégiés. Par exemple, dans le *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse* daté de 2011, 170 bibliothèques communales, cantonales, universitaires, bibliothèques de musées, de fondations, d'archives ou d'institutions religieuses ont été répertoriées. Cependant les bibliothèques du clergé catholique n'ont pas fait l'objet d'un recensement systématique, à l'exception de celles conservées dans quelques institutions, comme c'est le cas aux Archives cantonales vaudaises. Effectivement les bibliothèques des paroisses catholiques d'Assens, Bottens et Villars-le-Terroir, appartenant à l'ancien bailliage mixte d'Echallens, y sont conservées sous forme de dépôt. Elles ont même été la thématique d'un article de Gilbert Coutaz nommé justement « les oubliées de l'historiographie de la Réforme

17 Informations données par Alexandre Dafflon, archiviste cantonal de Fribourg, lors d'un entretien en juin 2014.

18 Les missions du SBC sont de mettre sous protection un certain nombre de biens culturels, meubles et immeubles, de participer à leur conservation, et de mettre en place des actions de sensibilisation à ce propos. Informations données par Ivan Andrey, responsable des biens meubles au SBC, lors d'un entretien en juin 2014.

19 I. Andrey, en tant que responsable de la protection des biens culturels en cas de conflit, a mis sur pied un groupe de travail composé de la Protection civile, des AEF et de la BCU pour effectuer un état des lieux de tous les biens meubles appartenant aux communes et paroisses du canton, y compris les bibliothèques paroissiales. Cette vue d'ensemble permettra ainsi aux instances concernées de proposer des mesures d'urgence et de conservation.

dans le canton de Vaud »²⁰. Si l'on peut tout de même citer d'autres bibliothèques du clergé qui ont fait l'objet d'une publication – Niedergesteln en Valais, St. Michael à Zoug, San Vittore di Mauro à Poschiavo aux Grisons²¹ –, il est intéressant de s'attarder sur le cas du canton de Fribourg qui a la particularité suivante : il « n'a pas connu la grande rupture et les destructions archivistiques et artistiques provoquées au XVI^e siècle par la Réforme »²². Les bibliothèques d'Estavayer-le-Lac, de Châtel-Saint-Denis et du chapitre de Saint-Nicolas à Fribourg sont ainsi reconnues²³. Mais la bibliothèque la plus emblématique est celle de Romont, collection pour laquelle Florian Defferrard a publié en mars 2012 un ouvrage de référence contenant 582 notices bibliographiques. Intitulé *Des clercs et des livres*, ce livre répertorie ainsi plus de 1'200 volumes d'une bibliothèque qui s'était perdue avec les années²⁴. Ayant fait l'objet d'une exposition puis d'une mise en ligne sur un portail commun aux Archives de la ville et de la paroisse, le projet et la concrétisation du catalogue de la bibliothèque du clergé de Romont est un exemple unique en Suisse romande²⁵.

Ces quelques exemples demeurent des exceptions car l'histoire du livre en Suisse est en retard, ce pour des multiples raisons : le manque d'une filière d'étude universitaire dans le domaine, le fait que la culture dépend des Cantons, ou l'absence de mandat de la Bibliothèque nationale suisse concernant les livres antérieurs à 1848²⁶. A ce propos, le titre de l'édition 2012 de la *Revue historique vaudoise* attire l'attention sur ce relatif retard avec un titre évocateur : « Livre et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire ». Si des changements commencent à être perceptibles au niveau des chercheurs, on ne peut pas ignorer qu'une des raisons de ce retard est aussi simplement que « ni la culture, ni le livre (le livre ancien encore moins) ne sont au premier plan des décideurs »²⁷. Malgré ce constat, quelques paroisses ont agi. En effet, le devoir de transmission et l'identité sont les arguments majeurs qui ont pesé dans la balance pour réaliser des projets liés à la

20 La bibliothèque du clergé de Bottens a été analysée dans le travail de master MAS ALIS.

21 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: *Des clercs et des livres*, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 73.

22 Leisibach, Joseph ; Dousse Michel : *Liturgica friburgensia : des livres pour Dieu : exposition*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1993, p. 5.

23 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: *Des clercs et des livres*, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 73.

24 A la base, Florian Defferrard a été engagé par la paroisse pour traiter les archives, soit notamment quelques milliers de papiers allant du XVI^e au XX^e siècle, une centaine de registres et plus de 1'000 parchemins. Mais lors de déménagements dans les combles de la cure et la sacristie, des imprimés ont été retrouvés.

25 La bibliothèque du clergé de Romont a été analysée dans le travail de master MAS ALIS.

26 Bosson, Alain : *L'atelier typographique de Fribourg (Suisse) : bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 2009, p. 18.

27 Bosson, Alain : *L'atelier typographique de Fribourg (Suisse) : bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 2009, p. 9.

conservation de leurs bibliothèques du clergé. La transmission est importante car, au même titre que des monuments historiques, ce sont des « entités matérielles et immatérielles présentant un intérêt patrimonial pour les générations présentes et futures »²⁸. Certains livres vieux de centaines d'années sont parvenus jusqu'à nous aujourd'hui, il est de ce fait indispensable que leur existence continue au sein de la communauté concernée, en l'occurrence la paroisse. L'enjeu est donc son identité : « Notre culture est intimement liée aux textes. La conservation et la mise à disposition des textes, la connaissance approfondie de ces derniers ainsi que leur utilisation dans une perspective orientée vers l'avenir prennent une importance croissante pour notre identité »²⁹. Ces documents font ainsi partie de l'histoire de la paroisse, mais aussi tout simplement de l'Histoire. Et comme nous allons le voir par la suite, beaucoup d'éléments peuvent être racontés grâce un inventaire réalisé avec une méthodologie appropriée.

L'inventaire d'une bibliothèque patrimoniale : méthode

L'inventaire de la bibliothèque du clergé d'Attalens a été effectué de la façon suivante : chaque volume a été inventorié dans un fichier Excel contenant une cote, les informations sur l'auteur, le titre, l'éditeur, le lieu d'édition, l'année de publication, et des ex-libris ou notes manuscrites si le livre en contenait. Cette vue d'ensemble de la bibliothèque du clergé, du XVI^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, a été réalisée dans un cadre bibliothéconomique puisqu'il s'agit de livres à cataloguer, mais des traits de l'archivistique sont également indispensables. En effet, pour Gilbert Coutaz, il est important de respecter le principe de provenance du fonds et celui de respect du fonds car c'est dans son ensemble que le livre prend tout son sens³⁰. Une fois tous les livres répertoriés, donnant ainsi une vision complète du corpus³¹, l'évaluation – tâche de l'archivistique – a été effectuée : pour un gain de place ; parce que les ouvrages « récents » ont une moins grande valeur patrimoniale, dans le sens où ils ont été édités à des nombres plus élevés, se retrouvant ailleurs que dans la bibliothèque du clergé d'Attalens. Certes ces derniers sont nombreux à contenir des ex-libris du curé du lieu, mais comme ils ont été relevés précisément dans l'inventaire, cela permet de recréer des collections par ce biais-là. Ces ex-libris, essentiels pour l'étude de la bibliothèque, comme d'autres sortes

28 AFNOR : Conservation des biens culturels et du patrimoine, La Plaine-Saint-Denis, AFNOR éd., 2011, p. 8.

29 Leu, Urs B. [et al.] : Handbuch der historischen Buchbestände in der Schweiz = Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse, Hildesheim, G. Olms, 2011, vol. 1, p. 11.

30 Au contraire, un bibliothécaire sera plus attaché à l'exemplaire qu'à l'entier du corpus.

31 Un inventaire complet comme celui-ci peut être perçu comme une mesure sécuritaire puisqu'en cas de catastrophe sur les ouvrages, tous les titres de la collection ont été répertoriés.

d'annotations ou par exemple une reliure spéciale, sont tant de caractéristiques qui rendent l'objet unique, pouvant être alors considéré comme une pièce d'archives. De ce fait, au même titre que les archives ou le mobilier liturgique, ces bibliothèques du clergé ont donc une forte valeur de témoignage. En plus des compétences archivistiques et bibliothéconomiques, traiter un fonds de livres anciens, qui plus est religieux, requiert la connaissance de la langue latine, mais aussi des compétences des sciences auxiliaires de l'histoire comme la paléographie pour déchiffrer les ex-libris, ou la codicologie en ce qui concerne le livre-objet. L'inventaire de la bibliothèque du clergé d'Attalens a donc nécessité une méthodologie spécifique et des prérequis pour le mandataire chargé de cette tâche. Une fois achevé, il est dès lors possible de communiquer cet inventaire et de le mettre en valeur en le rendant accessible aux chercheurs.

Contextualiser l'inventaire : la Réforme catholique fribourgeoise et le cas de la paroisse d'Attalens

Plusieurs sujets d'études s'offrent aux chercheurs avec l'inventaire de la bibliothèque du clergé d'Attalens. Pour cette analyse, le choix a été fait d'étudier les livres publiés avant 1750, entrant ainsi dans le cadre de la Réforme catholique fribourgeoise où l'édition avait une place à part entière. Cette Contre-Réforme a été réalisée en réaction à l'arrivée du luthérianisme en Suisse, plus particulièrement dans le canton de Berne en 1528, qui encerclait totalement le canton de Fribourg après la prise du Pays de Vaud par les Bernois en 1536. C'est au Concile de Trente (1545-1563) qu'ont été décidées les directives de réformes de l'Eglise catholique³², un des éléments centraux étant l'éducation du clergé. Or, manquant de professeurs pour enseigner au bas clergé à Fribourg, le vicaire-général Pierre Schneuwly – qui faisait autorité dans l'Eglise fribourgeoise alors que l'évêque du diocèse de Lausanne était en exil – et le nonce apostolique Jean-François Bonomio en visite dans le canton, décident de créer un collège jésuite à Fribourg. Le Pape envoie Pierre Canisius afin de superviser l'ouverture en 1582 du Collège Saint-Michel, où cette figure du nouveau catholicisme prêche et écrit pendant 17 ans. Des centaines d'élèves y suivent des cours. Cette formation ne peut toutefois se faire sans un élément majeur : « comme ce fut le cas dans d'autres villes, l'ouverture d'un collège précède de peu l'introduction de l'imprimerie, tant le rôle du livre est important

32 Une partie concerne des décrets dogmatiques, une autre des décrets de réforme qui touche par exemple le ministère sacerdotal devant dorénavant être centré sur la pastorale, les charges et les bénéfices des prêtres ne devant pas être cumulés. In : Vischer, Lukas [dir.] : Histoire du christianisme en Suisse : une perspective œcuménique, Genève, Labor et Fides, 1995, pp. 143-144.

dans l'arsenal pédagogique de la Compagnie de Jésus »³³. Le premier livre imprimé à Fribourg, chez Abraham Gemperlin, date ainsi de 1585. Allant de pair avec la prédication, l'instruction et l'édition ont fait qu'en plusieurs décennies a émergé un nouveau clergé avec des prêtres maîtrisant le latin, vivant leur foi, observant le célibat et se consacrant entièrement à la vie spirituelle de leur paroisse. Le peuple redécouvre ainsi une nouvelle forme de vie religieuse, reprenant conscience de sa foi, participant régulièrement aux offices divins, aux sacrements de la pénitence et de l'eucharistie³⁴.

Dans ce contexte, le cas de la paroisse campagnarde d'Attalens est particulièrement intéressant puisqu'elle est située à proximité directe du protestantisme, à l'extrémité sud du canton de Fribourg. Son église, mentionnée pour la première fois en 1068³⁵, est agrandie en 1453, et la paroisse comptait alors 7 à 8 membres du clergé pour environ 300 habitants (80 feux) et plusieurs chapelles³⁶. Possédant une cure riche qui a suscité beaucoup de convoitises, la paroisse d'Attalens a été disputée par les cantons de Fribourg et Berne, notamment à partir de 1536. Un événement de cette lutte est l'échange en 1539 entre la cure de Cudrefin, devenue protestante et bernoise, et la cure d'Attalens, au profit du clergé de Romont³⁷. Attalens était toutefois encore entre les mains de la Maison de Savoie, et ce n'est qu'en 1615 que le village va appartenir à un bailliage fribourgeois³⁸. Dans cet environnement particulier³⁹, l'évêque du diocèse, installé à Fribourg depuis 1615 mais officiellement à l'évêché à partir de 1662, a ainsi prôné la nécessité de bonne conduite religieuse dans cette paroisse qui comptait 961 habitants en 1668. En effet, des difficultés ont émergé à plusieurs reprises entre paroissiens et membres du clergé, de sorte qu'en 1625 l'évêque Jean de Watteville publie « l'accommodement », document de 24 articles ordonnant la résidence du curé dans la paroisse, l'obligation de célébrer deux messes les dimanches et les jours de fêtes, la prédication et le catéchisme

33 Bosson, Alain : L'atelier typographique de Fribourg (Suisse) : bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 2009, p. 31.

34 Vischer, Lukas [dir.] : Histoire du christianisme en Suisse : une perspective œcuménique, Genève, Labor et Fides, 1995, p. 151.

35 Waeber, Louis : Eglises et chapelles du canton de Fribourg, Fribourg, Ed. Saint-Paul, 1957, 103.

36 Dellion, Apollinaire : Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, Fribourg, Impr. du Chroniqueur suisse, 1884-1903, vol. 1, p. 85.

37 Dellion, Apollinaire : Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, Fribourg, Impr. du Chroniqueur suisse, 1884-1903, vol. 1, pp. 90-93.

38 Suite à plusieurs défaites, la Savoie se tourne vers l'Italie, abandonnant le seigneur d'Attalens à la merci des Fribourgeois et de leurs créances qui aboutiront à sa perte. In : Nicoulin, Martin : Attalens : le passé retrouvé, Attalens, Commune d'Attalens, 2008, p. 46.

39 Le canton doit par exemple escorter les religieux passant en terres bernoises car ceux-ci sont injuriés ou menacés. In : Dellion, Apollinaire : Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, Fribourg, Impr. du Chroniqueur suisse, 1884-1903, vol. 1, p. 102.

nécessaires à l'instruction des chrétiens et à leur salut, etc.⁴⁰ Après cette mise en contexte, l'analyse des livres de la bibliothèque du clergé d'Attalens publiés avant 1750 va donc permettre de déterminer la véritable position du clergé à l'époque de la Contre-Réforme dans cette paroisse à enjeux.

Quand l'inventaire raconte des histoires

La bibliothèque contient 157 titres et 247 volumes. Dans un premier temps, quelques caractéristiques propres aux ouvrages seront étudiées comme la catégorie, la langue, le lieu d'édition et la date de publication. En fil rouge, quelques remarques seront faites sur les livres édités à Fribourg : les *Friburgensia*. Puis dans un second temps, ce sont les ex-libris, marques uniques qui peuvent personnaliser les ouvrages, qui seront traités afin de déterminer les collections des prêtres et la circulation des ouvrages⁴¹.

Les livres

55,4% des livres (87 titres) appartiennent à la catégorie de la théologie pratique⁴². Bien que seulement six titres fassent explicitement référence au Concile de Trente, la présence d'éditions de 1659 et 1682 du *Catechismus ad parochos: ex decreto Concilii Tridentini* est typique de la Réforme catholique. En effet ce manuel, dont la première version date de 1566, fait partie des moyens utilisés par l'Eglise pour guider les curés à la formation parfois déficiente, de pair avec les statuts synodaux, les injonctions des visiteurs et quantités d'autres manuels moins réputés que ce Catéchisme⁴³. Dans cette catégorie sont à insérer des ouvrages liturgiques comme deux missels ou le *Manuale seu sacerdotale Lausannensis dioecesis* qui est l'unique titre concernant le diocèse de Lausanne. Parmi les auteurs se trouvant dans cette catégorie, près de 30 sont des jésuites, comme c'est le cas des sermons de Louis Bourdaloue, Jacques Giroust ou Timoléon Cheminais de Montaigu. Qui plus est, la présence de la première partie des *Notae in evangelicas lectiones* de Pierre Canisius – nouvelle édition de 1595 – est importante puisqu'il s'agit d'un ouvrage fort estimé dans le monde germanique. Dans ces commentaires sur les Evangiles des dimanches et jours de fêtes pour toute l'année liturgique, « la place n'est pas aux

40 Dellion, Apollinaire : Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, Fribourg, Impr. du Chroniqueur suisse, 1884-1903, vol. 1, pp. 108-111.

41 Les références complètes des livres sont dans le travail de master MAS ALIS.

42 La catégorisation effectuée pour cette étude est contemporaine et a été adaptée pour le travail de master MAS ALIS. La théologie pratique comprend la pastorale, le catéchisme, l'homilétique, la liturgie et le droit canon.

43 Venard, Marc [dir.] : Histoire du christianisme des origines à nos jours. T. 8 : Le temps des confessions (1530-1620/1630), Paris, Desclée, 2004, p. 259.

débats d'écoles mais à l'affirmation, quelques fois polémique, des vérités catholiques, sans que le discours sombre dans un excès d'injures contre l'adversaire, comme ce fut souvent le cas à l'époque »⁴⁴. Publié par le premier imprimeur fribourgeois Abraham Gemperlin (1585-1595), il s'agissait alors de la période dorée de l'imprimerie fribourgeoise ayant eu lieu entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle, ce grâce aux jésuites récemment installés au Collège Saint-Michel.

La seconde catégorie est la théologie historique et systématique qui correspond à 36,9% du corpus (58 titres)⁴⁵. Si on peut citer des auteurs de la doctrine chrétienne tels que Thomas d'Aquin, Mathieu Beuvelet ou le professeur fribourgeois Georg Mahler, deux livres sur la thématique du protestantisme sont pertinents car ils proviennent de chez Guillaume Darbellay, imprimeur actif à Fribourg surtout de 1635 à 1650. Pendant cette période, alors que l'imprimerie se développe peu à peu en Suisse augmentant ainsi la concurrence⁴⁶, les Fribourgeois décident de se concentrer sur le marché local pour survivre et non pas de viser le monde germanique. Le premier ouvrage est *Hercules catholicus hydrae ursinae decem capitum domitor* du docteur en théologie fribourgeois Jacques Schueler, datant de 1651, une époque où règnent d'intenses polémiques avec les théologiens bernois⁴⁷. Le second ouvrage, bien que publié en 1650 à Paris (!), est *L'Abomination du calvinisme* de Jean-Louis de Rouvray dans lequel est notamment critiquée la profession de foi. Cet auteur d'origine lorraine, d'abord religieux de l'ordre des minimes, s'est converti au protestantisme et s'est établi à Berne à partir de 1645 où il a rempli la fonction de pasteur ; c'est même le premier prédicateur calviniste de langue française. Or en 1648, « konvertierte er zum Katholizismus und liess sich in Freiburg nieder. Seine Absage an den Calvinismus druckte er bei Darbellay unter falschem Drucker-

44 Rime, Jacques : Grâce et justification : une contribution à l'étude de la théologie à Fribourg du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, Fribourg, [s.n.], 1996, p. 53.

45 Dans la théologie historique et systématique sont compris ces thèmes : l'histoire de l'Eglise, la patristique, l'hagiographie, la dogmatique, la morale et la spiritualité. Les deux autres catégories – études bibliques (Bible et ses commentaires ou exégèses) et divers – ne seront pas abordées dans cette étude.

46 L'imprimerie apparaît à l'abbaye de Saint-Gall en 1633, à Lucerne en 1636, à Sion en 1644, à Soleure en 1648 ou encore à l'abbaye d'Einsiedeln en 1664. In : Bosson, Alain : L'atelier typographique de Fribourg (Suisse) : bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 2009, p. 66.

47 Ce livre a la particularité suivante : « Die relativ grossformatige Titel vignette weist überdeutlich auf den Inhalt des Buches hin : Der katholische Herkules bezwingt die bernische Hydra, d.h. der katholische Glaube siegt über die seit der Berner Disputation vom Januar 1528 in der Nachbarstadt herrschende Irrlehre ». In : Andrey, Georges et Leisibach, Joseph : Das Freiburger Buch 1585-1985 : Katalog zur Ausstellung 400 Jahre Buchdruck in Freiburg : 7. November 1985 - 1. Februar 1986, Freiburg, Kantons- und Universitätsbibliothek, 1985, p. 112.

namen [F. sans Peur à Paris], wohl um Schwierigkeiten zu vermeiden. Trotzdem entstand eine lebhafte Polemik »⁴⁸.

En ce qui concerne les autres éléments d'analyse de la bibliothèque, on constate que la parité des langues est respectée entre le français (77 titres, 49%) et le latin (76 titres, 48,4%), même si l'évolution de la répartition des langues est autre puisque jusqu'en 1650, seuls trois titres sur les 34 publiés sont en français. Quant aux lieux de publication, les livres proviennent de cinq pays, avec une forte majorité de la France (105 titres, 66,9%), essentiellement Paris et Lyon. L'Allemagne est le deuxième pays le plus représenté (26 titres, 16,6%), dont près de la moitié des titres venant de Cologne, ville où une lutte des confessions disputée a tourné à la faveur des catholiques. Ceci montre que le clergé d'Attalens est « proche de la France avant tout, mais sans renier sa proximité géographique avec l'aire d'influence germanique »⁴⁹. La Suisse arrive en troisième position (dix titres, 6,4%) avec des livres venant de Bâle, Soleure, Zoug et six publiés à Fribourg. Pour terminer, les ouvrages les plus anciens sont un traité de l'oratoire de Cicéron daté de 1539 et des commentaires des Psaumes de Denis le Chartreux de 1548. Toutefois, la part la plus importante d'ouvrages concerne des livres du XVII^e siècle (98 titres, 62,4%), puis les documents publiés lors de la première moitié du XVIII^e siècle (48 titres, 30,6%). Seulement sept titres (4,4%) ont été publiés au XVI^e siècle.

Les ex-libris

Dans le corpus de la bibliothèque d'Attalens, une cinquantaine de volumes n'a aucune marque d'appartenance, alors qu'environ 70 noms sont relevés pour la période avant 1750, dont quatre sont associés à Attalens : le curé François-Ignace Reynold entre 1724 et 1740 (un titre) et le curé par intérim Claude-Antoine Magnin en 1684 (trois titres), venant tous deux de Romont dont le clergé était collateur de la cure ; les vicaires Michel-Joseph Jerly de 1714 à 1715 (13 titres) et Jean-François Sonney de 1722 à 1723 (un titre). Sept religieux ont des ex-libris dans au moins quatre livres ou plus, notamment Michel-Joseph Yerly et son frère Claude-Antoine (dix titres) qui sont les deux prêtres ayant la plus grande collection personnelle d'ouvrages. Le premier, curé de Montet de 1714 à 1741 puis de Pont-la-Ville de 1742 à 1749, a en sa possession tant des ouvrages de théologie historique et systématique que de théologie pratique, représentatifs de sa fonction de prêtre de campagne orientée vers l'enseignement aux fidèles. Michel-Joseph n'a pas le même

48 Andrey, Georges et Leisibach, Joseph : Das Freiburger Buch 1585-1985 : Katalog zur Ausstellung 400 Jahre Buchdruck in Freiburg : 7. November 1985 - 1. Februar 1986, Freiburg, Kantons- und Universitätsbibliothek, 1985, p. 72.

49 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: Des clerics et des livres, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 97.

profil que son frère puisque la majorité de ses livres sont de théologie historique et systématique. On trouve ainsi l'ouvrage contre les hérétiques de Thomas Stapelton, *Promptuarium catholicum, ad instructionem concionatorum contra haereticos nostri temporis*, les pensées du jésuite Hermann Busenbaum, *Medulla theologiae moralis facili ac perspicua methodo* ou la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Cette différence de profil de lecture peut s'expliquer car Michel-Joseph, qui a exercé à Attalens, a été plus en contact avec le protestantisme, d'où un intérêt plus marqué pour les questions de la foi qu'il doit défendre. En revanche, leur formation est identique car tous deux ont une majorité de titres latins dans leur collection, n'en possédant en français uniquement six à eux deux.

Il est difficile de dire dans quelles circonstances certains ouvrages sont arrivés à la bibliothèque, événements qui se sont souvent déroulés postérieurement à 1750. En effet, en ce qui concerne ces marques d'appartenances personnelles dans les ouvrages, presque tous les décanats fribourgeois du diocèse de Lausanne sont représentés avec des paroisses allant de Cheyres à Montbovon et Wünnewil, sans oublier les paroisses du décanat de Saint-Henri dont fait partie Attalens comme Porsel, Saint-Martin et Le Crêt. Cependant l'achat – « Gaudium curato Morensi 1720 sum modo Claudii Antonii Jerli curati in Montet 1710 constat 28 bacers actu 23 xbris 1718 » – et le don – « Reverendo domino d. Petro Poussieu curato de Vela dignissimo et confratri suo clarissimo dicavit et donavit Matthaus Lescot presbyteus Burgundus anno 1639 » – sont deux modes de transmission courant à l'époque. Pour conclure sur la circulation des livres, on peut relever qu'une dizaine d'ouvrages possédant plusieurs ex-libris permettent de retracer successivement leurs propriétaires, comme le montre l'exemple du *Promptuarium morale super evangelia festorum totius anni* de Laurens Beyerlinck publié à Cologne en 1620 : Jakob Stutz, curé d'Uebersdorf, en 1640 ; Jean Villiet, curé de Charmey, en 1650 ; Pierre Pythoud en 1662 et Claude Pythoud en 1673 ; « Nunc parochus Fulliani 1675 » ; Michel-Joseph Jerly, curé à Pont-la-Ville, en 1729 ; Joseph Hayoz, curé à Pont-la-Ville, en 1750.

Conclusion

Cette analyse de l'implantation de la Contre-Réforme dans la paroisse d'Attalens grâce à l'inventaire de la bibliothèque du clergé montre ainsi que l'écrit joue un rôle majeur dans la propagation de la foi quelle qu'elle soit. La lecture et l'écriture sont les outils indispensables du prêtre envers le fidèle, la bibliothèque constituant le prolongement logique de cette nécessité⁵⁰. Bien que la bibliothèque du clergé

50 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: Des clercs et des livres, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 61.

d'Attalens ne soit pas complète, et qu'il est dès lors difficile de tirer des généralités, on peut néanmoins relever quelques éléments. Premièrement, elle n'est pas une véritable bibliothèque de combat contre le protestantisme car il manque des livres sur la nouvelle religion. Mais la présence d'auteurs comme Schueler ou Rouvray « tend à démontrer que les curés connaissaient certains ouvrages de leurs détracteurs »⁵¹. Ensuite les proportions entre le français et le latin quasi similaires, et la théologie pratique dominante, représentent les leitmotifs de la Réforme catholique où les religieux avaient pour missions de guider les fidèles, de les instruire par la prédication et par l'enseignement dans une langue compréhensible par la population. De plus, la grande présence d'ouvrages en latin dans cette paroisse en contact direct avec la nouvelle religion nous laisse penser qu'au front, les prêtres qui devaient défendre la foi catholique étaient peut-être mieux formés⁵².

L'analyse de l'inventaire de la bibliothèque du clergé a ainsi montré qu'il s'agit d'une bibliothèque profilée à l'image de leurs détenteurs, liée au contexte historique et géographique de la paroisse⁵³. Si le livre objet est « un bien précieux à transmettre, à léguer ou à offrir qui gratifie le donateur et honore le destinataire »⁵⁴, la bibliothèque fait généralement « office de dernier dépôt pour les livres dont la circulation personnelle avait cessé »⁵⁵. Ces livres avaient donc une grande valeur à l'époque, or aujourd'hui ils sont un patrimoine oublié par les législations et par l'Église, bien qu'il n'y ait pas (encore) d'urgence concernant la sauvegarde de ces biens culturels⁵⁶. Effectivement, les bibliothèques paroissiales ne sont pas méconnues des institutions culturelles qui offrent leurs services dans la mesure de leurs possibilités. De plus, les institutions fribourgeoises reconnaissent leur valeur patrimoniale et historique pour le canton, comme c'est le cas par exemple des quelques Friburgensia qui reflètent les tendances d'imprimerie de l'époque où ces livres

-
- 51 Coutaz, Gilbert : Les bibliothèques des curés d'Assens, de Bottens et d'Echallens (Villars-le-Terroir) : les oubliées de l'historiographie de la Réforme dans le canton de Vaud. In : Livres et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire, Revue historique vaudoise, Lausanne, Antipodes, 2012, p. 272.
- 52 Attention toutefois car posséder un livre ne veut pas dire qu'on l'a lu, ni même compris ! Mais ce fait est invérifiable aujourd'hui...
- 53 Coutaz, Gilbert : Les bibliothèques des curés d'Assens, de Bottens et d'Echallens (Villars-le-Terroir) : les oubliées de l'historiographie de la Réforme dans le canton de Vaud. In : Livres et lecteurs en terre vaudoise : une histoire à écrire, Revue historique vaudoise, Lausanne, Antipodes, 2012, p. 265.
- 54 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: Des clerics et des livres, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 98.
- 55 Defferrard Florian ; Heredia Fernandez, Antonio: Des clerics et des livres, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 97.
- 56 En cas d'urgence, « die Schweiz hat die notwendigen Grundlagen und Strukturen, um dem Kulturgüterschutz die notwendige Gewichtung zukommen zu lassen ». In : Büchel, Rino : Kulturgüterschutzmassnahmen für Bibliotheken in Bibliotheken und Kulturgüterschutz = Bibliothèques et protection des biens culturels, Bern, Bundesamt für Bevölkerungsschutz - Kulturgüterschutz, 2013, p. 78.

faisaient partie d'une stratégie « de maintien des populations dans un catholicisme orthodoxe, rejetant à la foi les sirènes du protestantisme, mais luttant aussi contre certaines dérives de la religiosité populaire »⁵⁷.

Histoire du canton, histoire de l'Eglise, mais aussi histoire et identité de la paroisse puisque cet inventaire a permis l'étude réalisée dans cet article : l'implantation de la Contre-Réforme à Attalens, territoire à la frontière du protestantisme. Mais ce n'est qu'une étude possible parmi d'autres afin de permettre la redécouverte de la bibliothèque du clergé et de valoriser ce fonds en le rendant accessible aux chercheurs⁵⁸. Réaliser les démarches pour faire un inventaire de la bibliothèque et des archives n'était pourtant pas gagné d'avance, d'une part à cause du flou qui régnait en matière de responsabilités et d'autre part en raison de l'ampleur de l'investissement financier nécessaire. La sauvegarde d'un patrimoine local dépend souvent de personnalités, telles que la secrétaire Fabienne Tâche pour la paroisse d'Attalens ou Florian Defferrard pour la paroisse de Romont. Les deux se sont battus avec leurs convictions patrimoniales pour des résultats exemplaires. Ces livres ont circulé, ont été transmis de générations en générations ; il est dès lors impératif de perpétuer cette tradition patrimoniale.

57 Bosson, Alain : L'atelier typographique de Fribourg (Suisse) : bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 2009, p. 88. Ailleurs, l'exemple des Archives cantonales vaudoises, qui ont accueilli les bibliothèques de Bottens, d'Assens et de Villars-le-Terroir, est un cas extraordinaire. Appartenant à l'ancien bailliage mixte d'Echallens, elles sont les témoignages uniques d'une foi minoritaire en terres protestantes vaudoises et ont de ce fait une grande valeur patrimoniale.

58 Par exemple au moyen d'une analyse du développement de lecture à la campagne autour du personnage du curé.